Informations de base

2000/2596(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Conférence internationale sur le sida à Durban, Afrique du Sud, Juillet 2000 **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies 6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/09/2000	Décision du Parlement	T5-0373/2000	Résumé
07/09/2000	Fin de la procédure au Parlement		
07/05/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2596(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0748/2000	05/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0750/2000	05/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0752/2000	05/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0756/2000	05/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0757/2000	05/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0761/2000	05/09/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0373/2000 JO C 135 07.05.2001, p. 0197-0258	07/09/2000	Résumé

Résolution sur la Conférence internationale sur le sida à Durban, Afrique du Sud, Juillet 2000

2000/2596(RSP) - 07/09/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une proposition de résolution commune sur la Conférence internationale sur le SIDA déposée, conformément à l'article 37, paragraphe 4, du règlement au nom des groupes PPE/DE, PSE, ELDR, GUE/NGL et UEN. Le Parlement européen considère que le VIH /SIDA a pris une ampleur pandémique particulièrement grave, la maladie tuant cinq personnes par minute en Afrique et ayant déjà fait plus de 13,2 millions d'orphelins, 50% au moins des personnes touchées étant des femmes qui transmettront probablement le virus à leur bébé. Le VIH/SIDA est la première cause de mortalité en Afrique sub-saharienne et dans le monde 18,8 millions de personnes dont 3,8 millions d'enfants sont morts du SIDA. Après des années pendant lesquelles les taux de mortalité ont baissé, il est probable que d'ici à 2015 l'espérance de vie en Afrique tombera en dessous de 45 ans. Le Parlement européen reconnaît donc la nécessité de lutter par tous les moyens contre cette maladie et appuie le travail qui est accompli dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Il invite les différents donateurs, tel que la Banque Mondiale, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le PNUCID, l'UNESCO et l'OMS sans oublier l'Union européenne à coordonner leur politique de manière à éviter tout gaspillage de ressources. Il invite la Commission à suivre de prêt les tests de nouveaux vaccins contre le SIDA fait sur l'homme au Royaume Uni et à favoriser la recherche communautaire dans ce domaine. Il invite l'industrie pharmaceutique à réduire de façon draconienne les prix et à fournir gratuitement certaines quantités de médicaments. Il observe que le SIDA provoque des changements démographiques spectaculaires et qu'il contribue à accentuer les migrations, la réduction des cultures commerciales et des cultures alimentaires entraînant l'effondrement des économies des pays en développement et par là même ruinant les efforts fait en matière de développement. Il apparaît donc prioritaire de mettre l'accent sur la lutte contre le SIDA. Deux amendements avaient été proposés à cette proposition de résolution. Le Parlement européen n'a pas retenu ces deux amendements, proposé l'un au nom du groupe TDI, l'autre au nom du groupe PSE.